

**MANIFESTATION « MARCHÉ EN HOMMAGE A QUENTIN » : LA PRÉFECTURE PRÉVOIT UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ RENFORCÉ ET APPELLE AU CALME**

Une manifestation dite « Marche en hommage à Quentin », déclarée en préfecture le 14 février dernier, sera organisée à Lyon samedi 21 février 2026. Dans la recherche d'un équilibre entre liberté d'expression et prévention des troubles à l'ordre public, cette manifestation autorisée sera encadrée strictement par la mobilisation d'un dispositif de sécurité important.

S'étendant sur environ 1400 mètres, le parcours se déroulera dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Le cortège partira à 15h00 de la place Jean Jaurès, passera par la rue Pré-Gaudry, par la rue Crépet, puis le boulevard Yves Farge, avant d'arriver rue Victor Lagrange où se sont déroulés les faits.

Conformément aux échanges avec la préfecture et les services de police, et selon le souhait de la famille de la victime, l'organisatrice s'est engagée à respecter scrupuleusement les consignes données à savoir que cette marche revête un caractère pacifique et qu'elle ne donne lieu à aucune expression politique.

Le dispositif de sécurité mis en œuvre pour encadrer la marche et l'ensemble du week-end comprendra l'engagement à un haut niveau des effectifs de la direction interdépartementale de la police nationale du Rhône, le renfort accordé par le ministre de l'Intérieur de plusieurs compagnies républicaines de sécurité, dont la CRS 83, des escadrons de gendarmerie mobile, ainsi que de policiers nationaux déployés depuis différents départements de la région.

Ils auront pour mission d'éviter tout débordement, d'assurer la sécurisation des personnes et des biens, et de protéger les lieux sensibles. Au côté des policiers nationaux qui patrouilleront dans les transports en commun, la sûreté ferroviaire a également été associée pour la sécurisation des gares, ainsi que la police municipale dans le cadre de la protection des édifices publics.

Deux arrêtés préfectoraux ont été pris, d'une part pour interdire toute manifestation dans un périmètre défini et d'autre part pour autoriser le recours à la captation d'images par drones dans le cadre de la sécurisation de l'événement (*voir en annexe*).

La préfecture et la police nationale sont par ailleurs en lien étroit avec la chambre de commerce et d'industries et les représentants des associations de commerçants afin de les informer en temps réel et qu'ils puissent prendre les mesures adéquates.

La préfète réaffirme son intransigeance face aux comportements ou aux propos qui pourraient tomber sous le coup de la loi lors de cette manifestation. Les éventuels mis en cause seront interpellés ou signalés à la justice.

**Cabinet de la préfète de région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Sophie BERNARD  
Tél : 06 49 52 23 45  
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)  
Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3<sup>ème</sup>  
*En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82*



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69